



Un sondage conjoint souligne la nécessité absolue de se doter d'une stratégie canadienne sur les soins oculaires pour s'attaquer aux enjeux de santé visuelle

La Société canadienne d'ophtalmologie et l'Association canadienne des optométristes s'associent en appui à un projet de loi émanant d'une députée pour la création d'un bureau pour la santé visuelle

Toronto (Ontario), 4 octobre 2022 – En prévision de la Journée mondiale de la vue, qui aura lieu le 13 octobre, la Société canadienne d'ophtalmologie et l'Association canadienne des optométristes ont collaboré pour la première fois dans le cadre d'un sondage conjoint de recherche sur l'accès dans le domaine de la santé visuelle. Le sondage s'inscrit dans le cadre d'un partenariat continu qui appuiera les progrès réalisés par le gouvernement fédéral pour la création d'une stratégie nationale en matière de soins oculaires, définira les lacunes dans le système et orientera les interventions futures dans un effort visant à coordonner et à aborder les enjeux de santé visuelle partout au pays.

Alors que le sondage a révélé certains enjeux se rapportant à l'accès aux soins oculaires, principalement provoqués par la pandémie, il a également mis en évidence de plus grands défis, y compris un manque de compréhension des Canadiens concernant leur santé oculaire. Parmi ceux n'ayant pas consulté un professionnel des soins oculovisuels en plus de deux ans, plus d'un tiers (37 %) des répondants ont indiqué comme principale raison qu'ils ne croyaient pas avoir de problème de vision. Entre temps, au cours des deux dernières années, deux Canadiens sur cinq (41 %) ont vécu ou ont reçu un diagnostic concernant un ou plusieurs changements à leur santé oculaire qui nécessiteraient un examen complet, ce qui révèle un besoin accru de sensibilisation à propos des maladies oculaires et de la perte de vision.

« Bien que la cécité soit le handicap le plus craint par la vaste majorité des Canadiens, nous observons un manque persistent de sensibilisation à propos de la santé oculaire, plus précisément en ce qui concerne les principales maladies oculaires qui augmentent le risque de cécité sans une intervention appropriée », affirme le D^r Phil Hooper, président de la Société canadienne d'ophtalmologie. Une perte de vision entraîne des coûts importants sur le plan individuel, mais également pour la santé publique. Toutefois, 75 % des déficiences visuelles sont évitables si elles sont détectées et traitées de façon précoce, tout en réduisant les dépenses gouvernementales à long terme. »

Connaissance qu'ont les Canadiens des maladies oculaires

Les résultats du sondage révèlent qu'il faut renseigner et sensibiliser davantage les Canadiens à propos de la santé oculaire et des maladies oculaires afin qu'ils puissent bien comprendre l'importance de subir régulièrement un examen de la vue complet.

Lorsqu'il s'agit des connaissances qu'ont les Canadiens des principales maladies oculaires, leur sensibilisation demeure la même que lors du sondage réalisé l'an dernier par la Société canadienne d'ophtalmologie. La plupart d'entre eux (62 %) connaissent les cataractes, et pourtant seulement un quart (27 %) des Canadiens savent que les cataractes constituent la principale cause de cécité au pays. Moins de la moitié (47 %) connaissent le glaucome (ce nombre diminue à 37 % pour les Canadiens plus jeunes âgés de 18 à 34 ans). Entre temps, seuls 39 % connaissent la dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA), qui constitue la deuxième cause principale de cécité et qui touche près de deux millions de Canadiens. Un nombre moins élevé de Canadiens connaissent la rétinopathie diabétique (22 %) et le syndrome de l'œil sec associé aux lentilles cornéennes (26 %).

« Les maladies pouvant causer la cécité touchent les adultes plus âgés (55 ans et plus) à des taux beaucoup plus élevés, et à mesure que la population canadienne vieillit, le nombre de personnes touchées par une déficience visuelle augmentera, déclare François Couillard, directeur général de l'Association canadienne des optométristes. Étant donné l'importance de la santé visuelle et de ses conséquences sur les dépenses en santé publique, le gouvernement du Canada joue un rôle essentiel dans l'élaboration de politiques en matière de santé visuelle, et tous ceux qui participent à la prestation de services de santé oculaire ont un rôle à jouer pour appuyer un résultat favorable et doivent s'engager à collaborer en permanence à la réalisation de ces objectifs. »

Les résultats du sondage soulignent la nécessité absolue de créer un Bureau national de la santé visuelle à l'Agence de la santé publique du Canada qui élaborera et mettra en œuvre une stratégie nationale en matière de vision. En juin dernier, l'honorable Judy Sgro, députée fédérale de Humber River – Black Creek, a présenté un projet de loi émanant des députés intitulé « *Loi prévoyant l'élaboration d'une stratégie nationale sur les soins oculaires*. » Le Bureau national de la santé visuelle s'occuperait d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie en matière de vision fondée sur des données probantes incluant un financement accru de la recherche, de l'éducation et du soutien pour le public, une simplification du processus d'approbation pour de nouveaux médicaments et technologies visant à traiter ou prévenir la perte de vision, ainsi qu'un accès amélioré aux soins pour les populations vulnérables, y compris les populations autochtones, les enfants et les aînés.

Pour en savoir plus sur les quatre principales maladies oculaires et obtenir des renseignements sur la santé oculaire en général, visitez <u>voirlespossibilites.ca</u> ou la <u>Bibliothèque sur la santé</u> oculovisuelle.

-30-

À propos du sondage

Un sondage en ligne a été réalisé auprès de 2 003 Canadiens âgés de 18 ans et plus entre le 10 et le 21 juin 2022 à l'aide du panel en ligne de Léger. Aucune marge d'erreur ne peut être associée à un échantillon non probabiliste (c.-à-d., un panel Web dans le cas présent). Toutefois, à titre comparatif, un échantillon aléatoire de 2 003 répondants aurait une marge

d'erreur de ±2,2 %, 19 fois sur 20. Le panel en ligne de Léger compte environ 400 000 membres à l'échelle nationale et a un taux de rétention de 90 %.

À propos de la Société canadienne d'ophtalmologie

La Société canadienne d'ophtalmologie (SCO) est l'autorité nationale reconnue en matière de soins oculaires et visuels au Canada. En tant que médecins et chirurgiens ophtalmologistes, ses membres veillent à ce que la population canadienne reçoive les meilleurs soins oculaires médicaux et chirurgicaux possible, en encourageant la poursuite de l'excellence en ophtalmologie et en procurant des services de soutien à nos membres en exercice. La SCO regroupe plus de 900 ophtalmologistes et 200 médecins résidents en ophtalmologie. Nous collaborons avec le gouvernement, d'autres sociétés de surspécialité nationales et internationales, nos collectivités universitaires (ACUPO), nos partenaires provinciaux et sociétés affiliées et d'autres professionnels des soins oculaires et groupes de patients pour promouvoir une politique en matière de santé oculaire et visuelle au Canada. La SCO est prestataire agréée et primée de développement professionnel continu (DPC) dans le cadre du programme du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (CRMCC). Elle est en outre affiliée à l'Association médicale canadienne (AMC). Pour de plus amples renseignements, visitez le site cos-sco.ca.

Pour les demandes médiatiques concernant la Société canadienne d'ophtalmologie, veuillez communiquer avec :

Bojana Duric, bduric@blueskycommunications.com, BlueSky Communications

À propos de l'Association canadienne des optométristes

Les optométristes sont des fournisseurs autonomes de soins de santé primaires et les représentants de première ligne en matière de santé visuelle. Les optométristes exercent dans différents milieux de pratique : la plupart œuvrent dans des cabinets privés, les autres, dans des cliniques, des hôpitaux, des centres de santé communautaires, au sein de regroupements d'optométristes, ou ils effectuent de la recherche, enseignent et s'acquittent de tâches administratives. L'Association canadienne des optométristes (ACO) est la voix nationale de l'optométrie. Reconnue au pays et à l'échelle internationale à titre de principal organisme défenseur de la profession, l'Association se consacre à offrir leadership et soutien à plus de 5 700 membres afin d'améliorer la réalisation de sa vision : des yeux en santé, une vision claire pour tous les Canadiens et toutes les Canadiennes. Pour de plus amples renseignements, visitez https://opto.ca/fr.

Pour les demandes médiatiques concernant l'Association canadienne des optométristes, veuillez communiquer avec :

Julie Vanghelder, directrice, Communications et marketing, jvanghelder@opto.ca